

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DE LA REUNION EN DATE DU 30 JUIN 2026**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

**Le trente juin de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures
minutes,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

A la mairie de Morgny la Pommeraye,

sous la présidence de Madame le Maire, Madame LANGLOIS Annick.

Etaient Présents :

**Mrs HANRYON Manuel, FOULOGNE Vincent, PINON Philippe,
COLLARD Raphaël, CRAMILLY Corentin, MORLAIS Philippe,
CAPET François**

Mmes LANGLOIS Annick, CARLE STECKMEYER Sophie,
CRAMILLY Rose-Marie, QUIGNON Murielle, BEURAIN
Isabelle, SAUTEUR Virginie, LIPPENS Julianne

Date de convocation

22 juin 2026

Etaient absents :

Mr. GOUZ Samuel qui donne pouvoir à Manuel HANRYON

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Madame CRAMILLY Rose-Marie

Les comptes-rendus des séances des 02 et 05 juin 2026 ont été transmis aux membres du Conseil municipal. Ils ne font l'objet d'aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2

REGULARISATION D'IMPUTATION

Pour 2026, le service de gestion comptable de Montville a demandé à la commune de Morgny la Pommeraye de ne plus imputer en investissement les factures qui concernent le contrat avec notre prestataire de logiciel « métiers », JVS-MAIRISTEM.

Pour une meilleure lisibilité des comptes, Madame CARLE STECKMEYER Sophie, Adjointe aux finances, sollicite l'avis favorable des conseillers municipaux pour procéder au virement de crédits suivants, sur le budget primitif 2026 :

Dépenses de fonctionnement Chapitre 011 Article 615228 : - 10 500,00 €

Dépenses d'investissements	Chapitre 65	Article 65818 : + 10 500,00 €
----------------------------	-------------	-------------------------------

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent ce virement de crédits, sur le budget de l'exercice 2026.

DELIBERATION 2026/06/30/1

**REMPLACEMENT DES CYLINDRES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET MISE EN PLACE DE PASSES
(TOTAL / PARTIELS)**

Afin de sécuriser l'accès aux différents bâtiments communaux via des nouvelles serrures renforcées, de faciliter l'accès à ces derniers pour les élus d'astreinte (maire et adjoints), pour le personnel communal, pour l'équipe enseignante et les associations, la commission travaux a sollicité des devis pour remplacer les cylindres des portes existantes et mettre en place des systèmes de passes (total ou partiels en fonction des différents besoins).

C'est un investissement qui va permettre en dehors de l'aspect sécuritaire, d'obtenir un gain de temps précieux au quotidien et une intervention plus rapide du Maire ou d'un de ses adjoints, dans les locaux communaux, en cas d'incident.

Monsieur COLLARD, conseiller municipal et membre de la commission travaux, présente les deux devis reçus, qui ont été transmis aux membres du Conseil municipal avec la convocation.

Un écart apparaît entre les devis mais il s'explique par le fait qu'un des deux prestataires a comptabilisé le remplacement de barillet intérieurs mais que nous n'allons finalement pas remplacer.

Monsieur CAPET demande si des passes seront prévus pour les associations. Il lui est répondu qu'un organigramme a été réalisé en tenant compte des besoins de chacun :

- Maire / Adjoints
- Personnel communal (passes généraux / passes partiels selon les services)
- Livreur cantine
- Equipe enseignante
- Associations

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le devis de l'entreprise THOUMYRE qui s'élève à 4 067,14 € TTC.

DELIBERATION 2026/06/30/2

CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur HANRYON, 1er Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal, qu'un audit des contrats d'assurances a été réalisé afin de réaliser des économies tout en conservant une qualité de services et de prestations similaires.

Trois compagnies d'assurances ont été consultées :

- AXA, assureur historique de la commune
- GROUPAMA
- SMACL Assurances

Après étude des différentes offres qui nous ont été remises (et qui ont été transmises aux membres du Conseil municipal avec la convocation), Monsieur HANRYON propose aux membres du Conseil municipal de renouveler nos contrats avec AXA LEPICARD COMALADA qui est la compagnie d'assurance la mieux disante sur la majeure partie des contrats et qui nous a octroyé une remise commerciale sur les contrats en cours tout en proposant de ne pas effectuer de majoration sur les cotisations 2027. Cette renégociation de nos contrats d'assurance va ainsi permettre d'obtenir une économie annuelle de 700 € environ pour notre commune par rapport aux cotisations actuelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident ce choix.

Monsieur HANRYON informe par ailleurs les membres du Conseil municipal qu'une assurance de responsabilité et de protection des élus spécifique dans le cadre de leurs missions sera également souscrite auprès de la société AXA pour Madame le Maire et les Adjointes. Le coût de cette assurance s'élève à environ 170 €. par an et sera directement payé par les élus concernés sur leurs deniers personnels.

DELIBERATION 2026/06/30/3

CREATION D'UN EMPLACEMENT TAXI

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a été sollicitée par un habitant pour la création d'un emplacement taxi.

Selon les articles L 2213-2 et 2213-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L. 3121-5 du code des transports, il relève en effet à chaque Maire de fixer par arrêté le nombre total d'emplacements sur sa commune.

Madame le Maire souhaite cependant l'accord des membres du Conseil municipal à ce sujet. Un emplacement serait en effet justifié à proximité de la gare de Morgny la Pommeraye.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISENT Madame le Maire à fixer à un le nombre d'emplacements de stationnement de taxis sur la commune de Morgny la Pommeraye,
- DECIDENT que la mise en circulation et le stationnement d'un taxi sur le territoire de la commune seront soumis à l'obtention d'une autorisation du Maire
- VALIDENT la matérialisation d'une place de stationnement d'un taxi, avec signalisation au sol et implantation d'un panneau réglementaire
- AUTORISENT Madame le Maire à établir et à signer tous documents nécessaires à la déclaration (auprès de la CLT3P), à la mise en place et à l'attribution de cet emplacement.
- DECIDENT de fixer à 130 € le droit de stationnement pour l'année. Pour la première année, le droit sera calculé au prorata temporis.

DELIBERATION 2026/06/30/4

TELEPHONIE

M. HANRYON rappelle que toujours dans ce même souci de réaliser des économies des dépenses de fonctionnement de notre commune tout en conservant un service de qualité, et afin d'optimiser la gestion des lignes téléphoniques et internet, qu'un audit de nos installations a été réalisé. Cet audit a notamment permis de résilier un contrat de location d'un standard téléphonique qui aurait dû être résilié depuis plus de 3 ans et qui coûtait environ 108 € par mois à notre commune. Dans le cadre des discussions avec la société concernée pour résilier ce contrat, c'est un montant de près de 3 000 € que notre commune va récupérer pour des paiements de trop perçus.

M. HANRYON indique que plusieurs devis ont été sollicités auprès de prestataires téléphoniques.

3 devis ont ainsi été obtenus :

- ORANGE
- SFR

- WICONNECT

Dans ces devis, deux lignes mobiles supplémentaires ont été inclus pour le Maire et pour l'astreinte téléphonique faite à tour de rôle par les 3 adjoints.

Après étude de ces devis en commission travaux (et transmission de ceux-ci aux membres du Conseil municipal avec la convocation), Monsieur HANRYON propose aux membres du Conseil municipal de retenir la société WICONNECT dont l'offre est la plus intéressante.

Monsieur HANRYON précise que durant la phase d'installation de ces divers équipements, que certains ajustements et/ou petits travaux (notamment en lien avec les câblages nécessaires au bon fonctionnement du réseau téléphonique et fibre internet) pourraient être nécessaires et seraient donc confiés à la société qui sera retenue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le devis de la société WICONNECT qui s'élève à 7 160 € TTC auxquels s'ajoutent 346,70 € d'estimation mensuelle concernant la maintenance, l'exploitation, la licence et les abonnements, pour une durée de 3 ans. Le matériel téléphonique sera directement acheté par la commune et non pris en location, cette dépense étant de l'investissement.

DELIBERATION 2026/06/30/5 SECURISATION INFORMATIQUE

Un audit informatique a été réalisé et a mis en évidence que l'ensemble du parc informatique n'est pas du tout sécurisé et qu'aucun système de sauvegarde des données n'est présent. Par ailleurs, pour une meilleure efficacité en termes d'organisation, des aménagements sont nécessaires par la mise en place de boîtes mails sécurisées, d'agendas partagés, de partage de fichiers sécurisés, ... et par l'achat de licence microsoft, entre autres.

La commission travaux a souhaité faire appel à des prestataires locaux ayant de bonnes références dans des communes alentour (qui ont été contactées pour connaître leur satisfaction en tant qu'utilisateur) quant à la maintenance et à l'infogérance.

3 devis ont ainsi été obtenus :

- GROUP-SOLUTIONS
- MICRO TECHNIQUE
- WICONNECT

Après étude de ces devis en commission travaux (et transmission de ceux-ci aux membres du Conseil municipal avec la convocation), Monsieur HANRYON propose aux membres du Conseil municipal de retenir la société WICONNECT dont l'offre est la plus intéressante sur le montant de la prestation, mais aussi sur la qualité de l'offre technique proposée.

Il précise, qu'en parallèle, le Centre De Gestion 76 a été sollicité, dans le cadre de la subvention cybersécurité du CDG76, soutenue par l'ANSSI. Le devis retenu pourra ainsi bénéficier d'une subvention d'environ 3 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- valident le devis de la société WICONNECT qui s'élève à 2 100 € TTC auxquels s'ajoutent 252,02 € d'estimation mensuelle concernant la maintenance, les licences et les abonnements, ... pour une durée de 3 ans.
- autorisent Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 76 pour bénéficier des subventions liées à l'aide à la mise en place de la cybersécurité sur la commune

CALENDRIER DES CEREMONIES COMMUNALES

Madame le Maire laisse la parole à Murielle QUIGNON et Rose-Marie CRAMILLY.

La prochaine commémoration aura lieu le 14 juillet à 11h30 au Monument aux Morts et sur la tombe des Anglais. Vincent FOULOGNE s'occupera d'installer les drapeaux.

La commémoration de la Libération de Morgny aura lieu le 30 août prochain à 11h30 également. Elle sera suivie d'un pique-nique, avec les habitants qui le souhaitent, sur le terrain de football. La commune offrira l'apéritif et chacun pourra apporter son pique-nique.

Murielle QUIGNON se charge de la communication.

Madame le Maire rappelle que ce nouvel événement avait été indiqué lors de la campagne électorale comme un objectif afin de mettre en place des moments conviviaux avec tous les habitants.

Madame le Maire indique que nous avons obtenu de bons retours concernant l'exposition de mosaïque contemporaine faite d'Elsa CAMPET au gymnase durant le dernier weekend du mois de juin.

COMMUNICATIONS DIVERSES

AUDIT THERMIQUE

Un audit thermique et énergétique a été lancé concernant nos bâtiments communaux et en particulier nos bâtiments scolaires et périscolaires. Nous nous sommes inscrits dans le cadre du programme EDURENOV mis en place par la Caisse des Dépôts.

Cet audit qui sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé s'élève à 20 000 € environ mais la commune ne paiera rien.

Cet audit nous permettra d'obtenir des éléments objectifs pour prioriser les travaux à effectuer sur nos bâtiments.

ENERGIE

Rose-Marie CRAMILLY informe le conseil municipal qu'EDF ouvrirait, suite aux différents épisodes de canicule, une enveloppe de 80 millions d'euros au profit des établissements scolaires pour l'achat d'équipements de type ventilateurs, climatiseurs, ... mais aussi une partie du coût de l'énergie.

Madame le Maire la remercie de cette information et informe le conseil municipal que notre commune s'est inscrite dans cette démarche, et qu'elle pourrait ainsi potentiellement à terme, et selon la nature des investissements qui seront réalisés, percevoir une enveloppe d'aides de 10 000 €.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Nous avons commencé à travailler sur le dossier. Un formulaire est en cours de préparation afin d'identifier les personnes vulnérables de la commune.

Philippe PINON et Corentin CRAMILLY seront associés à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

GAZETTE

Nous avons de très bons retours de la nouvelle gazette communale qui a été distribuée aux habitants.

La conception ne nous a rien coûté puisqu'elle a été réalisée par Mathéo LANGLOIS et Manuel HANRYON. L'impression a été réalisée par la société Hélio-service pour un montant de 214,61 € TTC.

François CAPET signale que la Rue de la Cailloutière a été oubliée. Il nous reste des exemplaires. Ils seront déposés aux 2 habitations concernées.

PHOTOCOPIEUR

Concernant le copieur présent dans l'entrée de la mairie, M. HANRYON indique qu'il a fait résilier le contrat qui était encore en cours et qu'il est maintenant propriété de la commune. Il faut maintenant réfléchir à ce que nous voulons en faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante-cinq minutes.